

Secteur de la Communication - Attribution de subventions - Crédits complémentaires

M. LE MAIRE, Rapporteur : Sur avis favorable de la Commission Information Communication, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder les subventions suivantes :

Festival de Musique

Subvention de 110 000 F destinée à financer la mise en oeuvre des actions de communication suivantes :

- campagne d'affichage France Rail sur le réseau SNCF régional, sur Dijon, Lyon et Paris gare de Lyon
- fabrication de drapeaux et guirlandes de fanions aux couleurs du festival.

Subventions de fonctionnement aux radios locales associatives

- Radio-Bip	25 000 F
- Radio-Sud	25 000 F
- RCF (Radios Chrétiennes en France)	25 000 F

Autres subventions

- équipage Side-Car Piroutet : 10 000 F. Catherine et Bernard PIROUTET ayant obtenu 5 titres de champions de France de la Montagne, catégorie Side-Cars, se battent sur la saison 1996 pour un sixième titre national en participant à de nombreuses courses et en défendant les couleurs de la ville dans toutes les régions de France.

- Club nautique de jet-ski pour Didier BOISSON : attribution d'une subvention exceptionnelle de 20 000 F pour une participation aux différents championnats de jet-ski en 1996. Didier Boisson pratique le jet-ski à un niveau européen et international. Grâce à ses performances, seconde place au Mondial des USA en 1995, première place au championnat de France, il véhicule l'image de la Ville de Besançon au plus haut niveau.

La dépense totale, soit 215 000 F est à imputer au chapitre 92.21 article 65748 - code service 00300, qu'il convient d'abonder d'un complément de crédits de 55 000 F par transfert du compte de dépenses imprévues inscrits au chapitre 940 du budget primitif 1996.

M. BONNET : Monsieur le Maire, je voudrais revenir sur la subvention au Festival de Musique qui est identique à celle qui avait été évoquée l'an passé. On m'avait répondu alors qu'il y avait des aides indirectes qui s'ajoutaient à la subvention proprement dite. On m'avait répondu également que nous aurions l'occasion d'en reparler au sein du Conseil, ce qui, je crois, n'a pas été fait. Le Festival a une dimension régionale qui perdure plus que la dimension bisontine et je voudrais savoir ce que la Ville, à l'heure actuelle, envisage quant au Festival de Musique ?

M. FERREOL : C'est une question importante que vous posez. Vous savez que le Conseil d'Administration du Festival doit se tenir prochainement. Un certain nombre de propositions ont été faites, en particulier pour redéfinir le projet de ce Festival puisque de nombreuses questions se posent. Ce projet doit être soumis au prochain Conseil d'Administration. La Ville de Besançon attend de connaître le détail de ces propositions. Nous sommes en particulier très attentifs, suite au départ du Directeur de ce Festival, à la prochaine nomination de son remplaçant. Nous pensons qu'il n'est pas très bon qu'un Président

cumule les fonctions de directeur et de président, en particulier de directeur artistique. Nous sommes aussi très attentifs à l'enracinement de ce Festival dans la ville. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes réjouis de voir se développer et reprise par le Conseil d'Administration cette idée du festival off.

Par contre sur d'autres questions, je pense aux problèmes de rythme, de décentralisation d'un certain nombre de concerts, à la question de son identité qui est une question très complexe -il y a plus de 400 festivals de musique actuellement en France- on ne peut plus raisonner comme à la fin de la guerre. Sur ces questions-là, la Ville de Besançon, financeur le plus important de ce Festival, attend des propositions sur lesquelles dans le cadre d'un Conseil Municipal, nous aurons à nous prononcer.

M. DUVERGET : Je crois que c'est une question importante puisque nous avons vécu, de façon très présente, trois longs week-end fort agréables. La Ville de Besançon a participé à la communication notamment à travers l'anémone de Charles BELLE. Je tiens à dire à ceux qui l'ont initiée que c'est une très bonne communication qui s'est faite également avec la CTB, entre la Région et la CTB, avec ce bus à l'anémone également.

Il me semble que le rôle d'une ville, sans parler du domaine financier qui entre dans le cadre d'une relation avec les autres collectivités, c'est de mobiliser ses commerçants et la population en faveur du Festival, donc de trouver les éléments qui puissent entraîner une adhésion plus grande de la population. Le deuxième élément que je souhaite évoquer, c'est la fréquentation. Reconnaître que le Festival est un événement bisontin majeur à la fin de l'été, c'est une chose, mais c'est une autre chose encore que d'amener une population à assister aux spectacles. C'est une question qu'il faut qu'on se pose entre collectivités. Je sais que M. FERREOL est sensible au problème de politique tarifaire. Il faut en effet essayer de trouver le moyen de remplir les salles parce que les spectacles sont de qualité, la communication est en train de se développer. Malheureusement il y a encore trop de places vides, trop de gens qui ne peuvent pas ou qui ne connaissent pas la façon de saisir cette chance très importante pour les Bisontins que d'avoir ce Festival.

M. LE MAIRE : Je pense effectivement, vous le soulignez, qu'il faudra revoir la politique tarifaire. Dans un gala comme l'avant-dernier, celui de samedi soir, je crois que le prix était de 300 F, ce qui est relativement élevé. Fort heureusement, le Conseil Général avait été généreux, il sponsorisait cette soirée, il y a eu de très nombreux invités. Mais sans invitation du Conseil Général, je pense que le Palais des Sports aurait été plus clairsemé, je crois que c'était 1 600 - 1 800. On parlait de coût, notre grand financier connaît tous les coûts. Que nous coûte le Festival ?

M. VUILLEMIN : Une information et une réflexion si vous permettez, une information financière bien évidemment. On ne peut pas parler de politique sans moyens. Je voudrais quand même rappeler parce que là on parle d'une subvention de 110 000 F, je dirais c'est un petit élément, une petite subvention parmi d'autres que représente le soutien de la Ville de Besançon au Festival. Cette année, la Ville de Besançon a versé au Festival 900 000 F, 600 000 F au titre de l'organisation proprement dite du Festival et 300 000 F avec d'autres collectivités, c'est vrai, à titre exceptionnel. A ces 900 000 F, il convient d'ajouter toutes les prestations techniques prises en charge directement par les services municipaux qui s'élèvent à 500 000 F. Je crois que c'est une chose qu'il me paraissait tout à fait normal de rappeler à cette assemblée aujourd'hui. Moi qui suis un vieux Bisontin, qui suis né ici, je peux dire que le Festival, on le sentait vivre dans les rues de Besançon. J'allais presque dire qu'on le respirait. Cette année, je dois dire, à titre personnel, que je n'ai pas senti vivre le Festival dans les rues, on ne l'a pas respiré, on ne l'a pas vécu, on ne l'a pas senti et je dis que c'est bien dommage.

M. LE MAIRE : Tu avais peut-être des ennuis respiratoires (rires) ?

M. VUILLEMIN : Je n'ai aucun problème de respiration, je vous rassure.

M. FERREOL : C'est vrai que la question tarifaire est importante et on connaît d'ailleurs des expériences tout à fait intéressantes en la matière, je pense à la formule de 30 minutes avant le concert appliquée par Didier BRUNEL à l'Opéra-Théâtre. On a des idées en la matière. C'est vrai que la question de l'insertion de la proximité, c'est-à-dire du relais dans la ville est une question fondamentale. Je rappelle que dans le projet de relance de l'Orchestre, et nous avons eu une parfaite démonstration dans cette édition du Festival puisque c'est un des concerts qui a réuni le plus de public, si on veut que les Bisontins participent activement à ce Festival, il faut qu'il y ait des habitudes, qu'il y ait une culture musicale renforcée dans cette ville. C'est tout le sens de la relance de l'Orchestre. Il y a beaucoup d'autres initiatives et projets autour du Conservatoire, autour du off.

Je me pose beaucoup de questions, y compris pourquoi le public n'est pas venu mais il y a quelque chose de plus grave au niveau de l'orientation artistique. Depuis plusieurs années, et ceux qui lisent la presse spécialisée l'ont peut-être constaté, il n'y a pas une signature d'un journaliste qui compte en matière musicale parce qu'ils ne viennent plus au Festival de Besançon. A titre d'exemple, le journal Le Monde, qui a cité les concerts de Besançon, n'a jamais écrit le mot Festival de Besançon et je trouve cela très grave parce que cela demande d'abord de répondre à la question pourquoi. C'est un débat que nous aurons ensemble entre collectivités comme vous l'avez indiqué, en tout cas moi je le souhaite. En plus de la discussion avec le Président du Festival, je souhaiterais aussi en parler avec les représentants de la Région, du Département, de la Chambre de Commerce, les partenaires de ce Festival mais je crois qu'il y a urgence. J'ose encore espérer que le cinquantième anniversaire qui est prévu l'année prochaine, sera l'occasion de créer quelque chose de nouveau et d'un peu fort.

M. LE MAIRE : 50 ans ça compte, donc il faut nous faire quelque chose de bien. Faites attention aussi à la programmation parce que la séance d'ouverture consacrée à la musique contemporaine n'était pas accessible à toutes les oreilles.

M. FERREOL : C'est le travail artistique de concevoir que l'ouverture est le moment fort du grand public et le directeur artistique doit savoir faire une programmation qui convient à un public large. Il fallait ce concert-là mais il ne le fallait pas en ouverture, je partage cette appréciation.

M. BARETJE : Juste pour vous dire, Monsieur BONNET, que le débat était orienté au départ, sauf erreur de ma part, sur la communication pour le Festival. Il y a également d'autres points dans les subventions ; on en discutera peut-être un peu plus tard. En ce qui concerne ces 110 000 F, c'est vrai que la somme est identique, mais on a essayé d'améliorer le pavoisement. On a voulu faire plus simple et je pense que cela a été assez réussi, grâce à Charles BELLE bien entendu. Je remercie M. DUVERGET de nous en avoir fait part. Pour ce qui est de la communication, cela reste du ressort du Festival. Je voulais préciser cela pour que ce soit plus clair entre nous.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur l'Adjoint chargé de la communication. Les anémones étaient très belles.

Mme BULTOT : J'ai l'habitude d'exprimer mes réticences par rapport à la subvention qui est accordée au club nautique pour le jet-ski. La Ville de Besançon adhère au CALME (Coordination pour l'Adaptation des Loisirs Motorisés à l'Environnement) mais il ne semble pas opportun de voir se développer ce type de sport sur le Doubs, à cause des nuisances sonores extrêmement importantes qu'il engendre. Je m'abstiendrai donc sur ce point.

M. LE MAIRE : Ce sont des oreilles encore plus sensibles que les miennes qui parlent là.

M. BARETJE : Monsieur le Maire, je voudrais répondre parce que ce dossier occasionne d'une année sur l'autre le même débat. Ce que je demande à Martine et aux gens qui sont d'accord avec elle, c'est de venir assister à un spectacle de jet-ski. Je peux t'assurer chère Martine qu'il n'y avait pas le bruit que tu soulignais, y étais-tu hier après-midi ?

Mme BULTOT : J'y suis allée, j'ai vu (rires).

M. LE MAIRE : Elle a vu, elle a même entendu.

M. BARETJE : Il me semble qu'il n'y a pas le bruit que tu décris. Simplement je voulais dire que cela intéresse énormément de monde, que c'est un spectacle gratuit, que c'est un spectacle qui ne pollue pas et qu'il n'y a pas tellement de manifestations à Besançon qui permettent de réunir autant de personnes avec un degré de pollution aussi minime. Et cela, je suis prêt à le soutenir et à le prouver s'il le faut.

M. LE MAIRE : On ne va pas mesurer la pollution de cet exercice de jet-ski. Cela intéresse des Bisontins tant mieux, cela en intéresse moins, notamment certains écologistes.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Information- Communication et du Budget, le Conseil Municipal a décidé :

- à l'unanimité moins quatre abstentions d'accorder la subvention de 20 000 F au club nautique de jet-ski,

- à l'unanimité d'accorder les autres subventions proposées.

Visa préfectoral du 1^{er} octobre 1996.